

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

COPIE

Décret n° 2018-452 du 14 décembre 2018
portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 28-2018 du 7 août 2018 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les décisions du Président de la République, du Président du Sénat, du Président de l'Assemblée nationale et le procès-verbal de la Cour suprême du 31 octobre 2018 de désignation par voie d'élection de deux membres de la Cour constitutionnelle ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres de la Cour constitutionnelle :

Au titre du Président de la République :

- Auguste ILOKI ;
- Delphine Edith ADOUKI, épouse EMMANUEL ;
- Nadia Josiane Laure MACOSSO.

Au titre du président du Sénat :

- Pierre PASSI ;
- Jacques BOMBETE.

Au titre du président de l'Assemblée nationale :

- Marc MASSAMBA NDILOU ;
- Placide MOUDOUDOU.

Au titre de la Cour suprême :

- Norbert ELENGA ;
- ESSAMY NGATSE.

Article 2 : Les intéressés percevront les traitements fonctionnels prévus par les textes en vigueur.

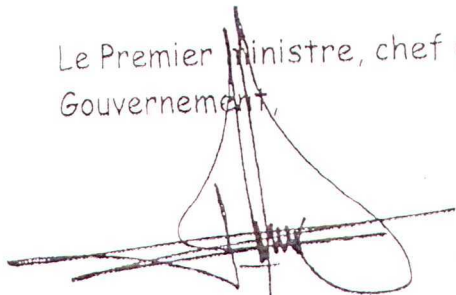
Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2018-452

Fait à Brazzaville, le 4 décembre 2018

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du
Gouvernement,



Clément MOUNAMBA. -

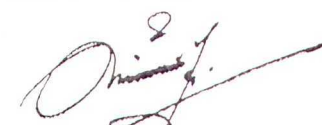
Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Le ministre de la justice et des droits
humains et de la promotion des peuples
autochtones,



Aimé Ange Wilfrid BININGA. -

Le ministre des finances et du budget,



Calixte NGANONGO. -